

## Appel à action : Agissons pour empêcher l'expulsion de Salah Hamouri de Jérusalem !

### Description



jeudi 3 septembre 2020, Salah Hamouri a été convoqué au centre d'interrogatoire de Moskobiyyeh, à Jérusalem. Une lettre du ministre de l'intérieur israélien, Aryeh Deri, membre du parti ultra-orthodoxe Shas, lui a été remise. Par cette missive, le ministre indique sa décision de retirer purement et simplement la carte de résidence permanente de Salah Hamouri, seul papier officiel lui permettant de vivre, chez lui, à Jérusalem. A cette fin, il invoque incroyablement une loi de 1952 sur « l'entrée en Israël » alors que Salah est né et vit à Jérusalem depuis 1985. Cette décision aboutirait à une expulsion définitive de Salah. Elle est arguée pour des faits supposés, et jamais prouvés, pour lesquels néanmoins il a déjà effectué plus de 8 années de prisons (5 incarcérations). Le ministre de l'intérieur israélien, par cette lettre supprime le système judiciaire, ainsi que le droit de chaque « accusé » à se défendre. Nul ne peut être puni deux fois pour les mêmes faits et encore moins par simple décision d'un ministre ! Il prend une décision politique et uniquement politique, une décision par ailleurs arbitraire, inhumaine et extrêmement rare : celle de déchirer, en quelque sorte, la carte de résident de Salah Hamouri afin de procéder à son expulsion de sa terre natale. Nous en appelons aux plus hautes autorités de l'Etat, comme à celles de l'Europe, ainsi qu'aux défenseurs des droits humains, pour qu'ils agissent de toute urgence pour défendre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, constamment et systématiquement harcelé par Israël. Le harcèlement contre cet avocat spécialisé dans les droits de l'homme, a toujours eu pour but de le forcer à quitter sa terre. Aujourd'hui, un nouveau stade est atteint : son droit de vivre à Jérusalem est dangereusement et clairement menacé.

Comme nous, interpellez le Président de la République, [Emmanuel Macron](#), le Ministre des Affaires Étrangères [France Diplomatie](#), les autorités européennes compétentes afin que le droit universellement reconnu, consacré par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de vivre et de rester sur sa terre soit respecté par les autorités israéliennes pour Salah Hamouri. Nous en appelons à tous pour que soit respecté le devoir de protection face à toute persécution et de mise en cause frontale de libertés fondamentales. C'est le cas de Salah Hamouri.

### Appel à action

**Envoyez le message ci-dessous ou votre propre message aux adresses suivantes :**

- Consulat de France à Jérusalem : [cg-informations.jerusalem-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:cg-informations.jerusalem-fslt@diplomatie.gouv.fr)
- Ministère des affaires Étrangères à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales-infos-pratiques/nous-ecrire/>

- PrÃ©sidence de la RÃ©publique : <http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

*Monsieur le Consul,  
ou Monsieur le Ministre des affaires Ã©trangÃ©res,  
ou Monsieur le PrÃ©sident de la RÃ©publique,*

*Le 3 septembre 2020, notre compatriote, lâ??avocat franco-palestinien, dÃ©fenseur des droits de lâ??homme, Salah Hamouri, sâ??est vu remettre par la police israÃ©lienne un courrier lui signifiant lâ??intention du ministre de lâ??intÃ©rieur israÃ©lien de lui retirer la carte de rÃ©sidence permanente Ã JÃ©rusalem.*

*IsraÃ©l sâ??est dotÃ©e en 1952 dâ??une loi, contraire au droit international, sâ??octroyant le Â« droit Â» dâ??autoriser ou non les Palestiniens de JÃ©rusalem Ã vivre sur leur terre natale. Il entend lâ??utiliser contre Salah Hamouri alors quâ??il est nÃ© et quâ??il vit Ã JÃ©rusalem depuis 1985. Cet acharnement dâ??IsraÃ©l contre notre compatriote afin quâ??il ne puisse pas vivre en famille sur sa terre natale doit cesser.*

*La France doit lui apporter sa protection et garantir que ses droits fondamentaux â?? dont celui de vivre sur sa terre natale â?? soient respectÃ©s.*

*Je vous demande dâ??Ã©crire au nom de la France, pour que Salah Hamouri ne soit pas expulsÃ© de sa terre natale et afin quâ??il puisse vivre Ã JÃ©rusalem avec sa famille.*

*Veillez agrÃ©er, Monsieur, lâ??expression de ma haute considÃ©ration.*

Source: [LibertÃ© pour Salah Hamouri](#)

**date crÃ©Ã©e**  
2020/09/03